

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022 A 20 HEURES

Présents : M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint, M. BONDUAUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AYELLO Frédérique, Mme Claire VANERTEN, conseillers municipaux.

Excusés : M. NEUVILLE Cédric donne pouvoir à M. BODDAERT Joël, Mme VEREECQUE Caroline donne pouvoir à Mme GRIVES Karen.

Absent : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le tarif de la cantine municipale pour l'année scolaire 2022/2023. Après débat, il a été décidé de passer le tarif du repas à 3,10€ à compter du 1^{er} septembre 2022.

Tarif du périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le tarif du périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022. Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels rappelés ci-dessus :

Quotient familial	Tarif à l'heure	Tarif horaire A partir du 3 ^e enfant
QF < 400	0,75 €	0.50 €
401 < QF < 600	1,00 €	0.75 €
601 < QF < 800	1,25 €	1,00 €
801 < QF < 1000	1,50 €	1.25 €
QF > 1001	1,75 €	1.50 €
Occasionnel	2,00€	2,00 €

Demande de subvention pédagogique

Monsieur le Maire présente une demande de subvention pédagogique de l'école « Saint Joseph ». Le projet pédagogique a été de sensibiliser les enfants sur la contribution de l'empreinte carbone.

Après accord et débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 810€ qui correspond à 30€/enfant bambecquois. 27élèvesx 30€.

Brocante

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au Café « Au tilleul » et demande à l'assemblée de donner leur avis. Après débat, il est décidé de reconduire la subvention pour un montant de 61€.

Monsieur le Maire demande de bien délibérer pour le tarif de la brocante ainsi que le tarif du repas proposé le soir afin de pouvoir enregistrer les recettes. Il est décidé les tarifs suivants :

4€ l'emplacement de 4m, les bambecquois ont le droit à un emplacement gratuit

12€ l'emplacement de 4 m pour les professionnels.

17€ par adulte et 9€ par enfant pour le repas. Une délibération sera prise.

Travaux divers

Monsieur le Maire donne un compte rendu sur les travaux de l'église. Monsieur LOY propose de profiter de l'échafaudage mis en place à l'intérieur pour remettre l'éclairage.

Les enrobés de la rue de l'Oost-Houck ont été faits.

Monsieur le Maire et M. NEUVILLE ont reçu M. BOULANGER du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre pour demander une étude du remplacement des points lumineux de l'Eclairage Public en LED. Le SIECF fera une proposition au 2^{ème} semestre 2022.

Le revêtement au sol de l'école « Jean de la Fontaine » est usé à plusieurs endroits. Monsieur le Maire a reçu 2 entreprises qui ont déposé une offre de prix. Les travaux seront faits courant les vacances d'été.

L'aménagement de barres parallèles, saut de puces, échelle de suspension, escalier double et circuit VTT seront mis en place sur le côté du terrain de football pour les adolescents et les adultes.

Convention pour plantations de haies

La Commune est soucieuse de favoriser la plantation de haies champêtres.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de subventionner la plantation de haies champêtres pour favoriser la biodiversité à hauteur de 100% avec un plafond de 100€ maximum, sous réserve de la signature d'une convention entre la commune et le demandeur. Il est demandé de préciser le règlement pour la plantation en limite de propriété.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération sur les permis de construire en RNU

Monsieur le Maire évoque l'article L111-3 qui précise que les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune ainsi que l'article L111-4 conditionnant des autorisations en dehors des parties urbanisées de la Commune. S'appuyant sur le petit alinéa 4, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour permettre une construction d'un logement en zone non urbanisée aux motifs de maintenir la survie d'équipements publics, notamment le maintien de l'école. Il s'appuie sur un courrier émanant de l'Académie de Lille évoquant la baisse des effectifs scolaires sur la commune.

Le Conseil Municipal estimant qu'il est de l'intérêt de la commune d'autoriser cette habitation au 7, rue de ma campagne à Bambecque. Cette habitation se faisant sur l'emplacement d'une habitation vétuste qui sera démolie : Ce projet est porté par un jeune ménage qui permettra le maintien des services et notamment de l'école, sachant que ce projet ne porte pas préjudice à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Rallye du lin

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur PLANQUE, Président du Comité d'Organisation du Rallye Régional du Pays du Lin. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur le passage du Rallye du Pays du Lin 2023 sur la commune de Bambecque le 18 février 2023 en nocturne. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au passage du Rallye.

Charte « oui au flamand »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une charte pour la signalétique bilingue et la promotion du bilinguisme entre l'Institut de la Langue Régionale Flamande et la Commune de Bambecque.

Pacte financier

Monsieur le Maire fait une synthèse sur la conférence des maires de la CCHF du 23 mai 2022 sur le pacte fiscal et financier de solidarité.

Informations DGFIP

Monsieur WULLENS, Conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques est venu présenter le bilan financier de la Commune. Il précise que toutes les communes devront passer à la norme M57 pour le budget à partir de 2024 et propose que la Commune s'y intègre à compter du 01 janvier 2023.

Une délibération a été prise concernant deux créances de non-valeur de cantine. Suite à une erreur d'imputation de compte, il est demandé de bien vouloir délibérer à nouveau afin d'imputer ces créances au compte 6541.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de créer une régie unique regroupant la cantine, le périscolaire, les festivités, les photocopies, le livre de Bambecque avec intégration des locations de la salle « Espace Yserhof ». Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Un prêt relais de 109500€ a été contracté en 2020 sur 2 ans pour les travaux de l'église. Ce prêt a été mis en place afin de régler la TVA dans l'attente de la récupération du Fond de compensation de la TVA. Les travaux de l'église ont pris du retard. Ce remboursement de la TVA ne sera versé qu'en 2023 au lieu de cette année. Afin de pallier à ce retard et pour maintenir la capacité financière, Monsieur le Maire propose qu'une ligne de trésorerie interactive de 110 000€ soit mise en place pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Tenue du bureau de vote

Le planning des permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 20 juin 2022 a été mis en place

Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner un accord sur l'adhésion de la CCHF au Syndicat Mixte « Hauts de France Mobilités ». Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit pour une bande de terrain le long du bâtiment communal non accessible depuis l'espace public au profit de Madame Céline VIANE domiciliée 2 route de West-Cappel pour une surface d'environ 30m². L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le Président de l'association « Etoile Sportive Bambecquoise » l'a contacté pour lui signaler la dissolution de l'association.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maison de l'Evêché située au 12 place du jeu de paume à Bambecque sera réaménagée. Un projet de Maison d'assistantes Maternelles pourrait se faire au rez de chaussée de l'habitation.

Monsieur le Maire signale que plusieurs familles demandent si la commune prendra en charge le transport au Centre de Loisirs de Rexpoède pendant les vacances d'été. Après débat, le Conseil Municipal décide ne pas prendre en charge le transport en raison du nombre d'enfants bambecquois inscrits.

Monsieur le Maire signale qu'il a fait une synthèse sur la consommation d'électricité de la salle « Espace Yserhof », la mairie et l'école. En raison de l'augmentation du tarif au 01 janvier 2022, il est proposé de demander une offre de prix pour une l'horloge de programmation de la pompe à chaleur de la salle et qui serait facile d'utilisation car les consommations sont très onéreuses.

Monsieur le Maire fait part du courrier de la CCHF sur le concours des paysages fleuris. Le thème 2022 est les traditions de Flandre. Il est décidé que la Commune ne participera pas cette année.

Une demande d'aide financière pour la formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) a été présentée. Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas donner d'aide financière.

Une demande de subvention pour un voyage scolaire en Italie pour les élèves du Collège Lamartine d'Hondschoote a été présentée et refusée.

Monsieur le Maire signale que la permanence « Café de l'emploi » organisée par la cellule de l'emploi de la CCHF a eu lieu ce mardi 7 juin 2022 à Bambecque. 2 personnes se sont présentées.

Madame BEAUCAMP demande quand l'antenne de la Médiathèque de la Source sera ouverte. Monsieur le Maire signale qu'une permanence est faite tous les lundis de 16h à 18h par Madame Emmanuelle HUVELLE, bénévole.

Monsieur le Maire signale qu'un don pour la restauration de l'église a été glissé dans sa boîte aux lettres personnelle. Ce don est anonyme. Le Conseil Municipal remercie ce donneur.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 23H15



